

Foire aux questions (FAQ)

Subventions sur le renforcement des capacités pour les réseaux de soutien aux familles (2026-2027)

Quand saurons-nous si notre demande de subvention a été approuvée?

Notre objectif est d'informer les demandeurs retenus de notre décision par le début mai 2026. Si nous avons besoin de précisions ou si des questions se posent concernant votre demande, cela pourrait entraîner un retard dans la notification.

Notre réseau de soutien aux familles (RSF) ou notre organisme n'a pas de compte bancaire! Est-ce que cela signifie que nous ne pouvons pas présenter de demande?

Non. Vous devez avoir (ou être prêt à mettre en place) un compte bancaire géré par le RSF ou l'organisation, avec deux co-signataires autorisés et non apparentés et vous devez avoir la capacité de recevoir des fonds par virement électronique. Si le compte bancaire est géré et établi par le RSF, il doit être exclusivement dédié aux opérations bancaires du RSF, et il peut être ouvert au nom du RSF ou au nom des deux co-signataires non apparentés.

Notre RSF doit-il avoir un accord avec un organisme pour que les fonds de subventions nous soient versés?

Non, les RSF n'ont pas besoin d'un accord avec un organisme. Toutefois, veuillez consulter les exigences financières qui doivent être en place pour recevoir les fonds de subventions.

Plusieurs membres de notre famille soutiennent un membre de leur famille présentant une déficience intellectuelle. Pouvons-nous présenter une demande de subvention pour soutenir notre famille?

Non. Ces subventions sont destinées aux RSF qui rassemblent des familles et des personnes aidantes naturelles non rémunérées de plusieurs familles de la communauté. Les activités subventionnées doivent être bénéfiques au RSF dans son ensemble, et non à une seule personne ou famille.

Notre RSF n'est pas encore officiel. Pouvons-nous présenter une demande?

Oui! Nous encourageons les groupes qui viennent de démarrer à postuler pour le volet de financement destiné aux RSF nouveaux et émergents. Les RSF commencent souvent comme des réseaux informels composés de personnes de différentes familles ayant des expériences similaires et qui ont constaté que la connexion entre pairs était utile. La subvention peut être utilisée pour mettre en place et officialiser un Réseau de Soutien Familial (RSF), acheter le matériel nécessaire, financer des services comme la vidéoconférence Zoom pour faciliter les connexions, et répondre à tout autre besoin pour faire fonctionner votre RSF, dans la limite des directives de la subvention.

Nous ne savons pas exactement à quel volet de financement nous devons postuler :

Si vous avez consulté les directives relatives aux demandes de subvention et le formulaire de demande et que vous n'êtes pas sûr du volet de financement auquel vous devez postuler, contactez grants@ontariocaregiver.ca, et nous serons heureux de vous aider à prendre une décision.

Quel montant sera attribué à chaque volet de financement?

Nous n'avons pas alloué de montant fixe à chaque volet de financement. Les décisions de financement seront prises sur la base des critères d'évaluation décrits dans les directives.

Combien de subventions seront accordées ?

L'an dernier, 43 subventions ont été accordées. Le nombre de subventions qui seront accordées cette année ne sera confirmé qu'une fois le processus de demande et de sélection terminé.

L'OSANO dépend du financement du gouvernement de l'Ontario pour ce programme. La distribution des fonds de subvention peut être modifiée ou annulée en cas de changement au financement gouvernemental du programme.

Et si nous n'avons pas de médias sociaux?

Ce n'est pas grave, mais nous vous encourageons à créer des pages de médias sociaux qui facilitent la communication avec vos membres et sont faciles à gérer.

À quoi peut servir la subvention?

Les subventions peuvent être utilisées pour un large éventail d'activités et de dépenses, si elles sont conformes aux directives relatives aux demandes de subventions. Voici quelques exemples de ce que les bénéficiaires ont fait l'année dernière. Soyez créatifs!

- Soutien technologique pour aider votre groupe à se connecter – téléphone, site web, compte zoom, etc.
- Recrutement de nouveaux membres
- Ressources pour aider les familles à comprendre et à utiliser les services locaux.
- Conférenciers ou animateurs pour des ateliers de formation sur des sujets d'intérêt pour les membres (p. ex., le bien-être, les stratégies pour bien vivre, les séances de pleine conscience basées sur les arts).
- Bibliothèques de ressources
- Événements et activités locaux pour favoriser la connexion entre pairs

Si les activités détaillées dans notre demande s'étendent au-delà du 31 mars 2027, pouvons-nous toujours présenter une demande?

Toutes les activités énumérées dans la demande doivent être réalisées d'ici le 31 mars 2027.

Nous recevons une subvention! Quand recevrons-nous notre argent?

L'objectif est que les demandeurs retenus reçoivent les fonds peu de temps après que l'OSANO aura reçu le formulaire d'acceptation signé et l'ensemble des renseignements financiers requis (début juin).

Un RSF peut-il faire une demande s'il soutient également des enfants?

Oui, à condition que les membres de votre RSF incluent des membres de la famille et des personnes aidantes naturelles non rémunérées d'adultes de 18 ans et plus, présentant une déficience intellectuelle.

Nos membres font principalement partie d'une liste de diffusion par courriel. Devons-nous inclure tous leurs noms et/ou adresses courriel?

Non, il suffit d'inclure les noms des personnes occupant des postes de direction tels que président, trésorier, etc., et d'indiquer sur le formulaire de demande que vous communiquez

principalement par courriel, en précisant le nombre approximatif de personnes figurant sur cette liste.

Qui devons-nous contacter si nous avons des questions ou si nous avons besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande?

Vous pouvez envoyer un courriel à grants@ontariocaregiver.ca.